

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU VENDREDI 14 AVRIL 2008

L'an deux mil huit, le quatorze avril, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de BARTRES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie.
Sous la présidence de Monsieur Gérard CLAVE, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le 09 avril 2008

PRESENTS :

Messieurs VIGNES Georges, LAVIGNE Jean, ANCLADES Jean, FOURNIER Christian, FIGUEROE Franck,
JEANTET Stéphane, CLAUSSE Jean-Yves, Mesdames AYELA Adeline, PINCHON LABORDE Christine,

ABSENTS EXCUSES:

Mademoiselle CONDOURET Maryline qui donne procuration à Monsieur LAVIGNE Jean

Monsieur CLAUSSE Jean-Yves est élu secrétaire de séance.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2007 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2007.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2007, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2007 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2007 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Le Conseil Municipal adopte et approuve le compte de gestion 2007 à l'unanimité des membres présents.

DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Séance :14/04/2008

Nombre de conseillers en exercice 11
Nombre de conseillers présents 10
Nombre de suffrages exprimés 10
Abstention 0

VOTES

Pour : 10

Contre : 0

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean LAVIGNE délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2007 dressé par Monsieur MARTINEZ Claude – Receveur principal, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		36 923.69		164 945.23		201 868.92
Opérations de l'exercice	144 511.31	118 272.74	144 417.52	198 672.49	288 928.83	316 945.23
TOTAL	144 511.31	155 196.43	144 417.52	363 617.72	288 928.83	518 814.15
Résultat de clôture		10 685.12		219 200.20		229 885.32
Restes à réaliser	37 117.00	35 900.00			37 117.00	35 900.00
TOTAL CUMULE	37 117.00	46 585.12		219 200.20	37 117.00	265 785.32
RESULTAT DEFINITIF		9 468.12		219 200.20		228 668.32

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations :

Messieurs et Mesdames LAVIGNE Jean, ANCLADES Jean, FOURNIER Christian, VIGNES Georges, FIGUEROE Franck, JEANTET Stéphane, CLAUSSE Jean-Yves, AYELA Adeline, PINCHON-LABORDE Christine

Objet : Budget Principal M14 – Affectation des Résultats

Le Conseil Municipal après avoir adopté le compte administratif de l'année 2007 dont les résultats, conformément au compte de gestion se présentent comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Report à nouveau (report de l'excédent antérieur)	+ 164 945.23
+ Résultat de l'exercice	+ 54 254.97
+ Solde des restes à réaliser (le cas échéant)	
= Résultat de fonctionnement cumulé	+ 219 200.20

SECTION D' INVESTISSEMENT :

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)	+ 10 685.12	c/001
+ Solde des restes à réaliser	-	1 217.00
= Surfinancement	+	9 468.12

décide d'affecter au budget pour 2008, le résultat de fonctionnement cumulé de la façon suivante :

1) couverture du besoin de financement de la section d'investissement (déficit d'inv.+solde RAR) en votant au compte 1068 (Excédents de fonctionnement capitalisé) la somme de

OU affectation en réserve au compte 1068 d'un crédit supérieur au besoin de financement

2) le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 (Excédent de fonctionnement reporté)..... + 219 200.20 c/002

DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Séance : 14/04/2008

Nombre de conseillers en exercice **11**
Nombre de conseillers présents **10**
Nombre de suffrages exprimés **10**

VOTES
Pour : 10
Contre : 0

Abstention

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean LAVIGNE délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2007 dressé par Monsieur MARTINEZ Claude - Rec après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		202 963.17		76 727.71		279 690.88
Opérations de l'exercice	167 452.10	105 591.71	22 393.88	45 096.12	189 845.98	150 687.83
TOTAL	167 452.10	308 554.88	22 393.88	121 823.83	189 845.98	430 378.71
Résultat de clôture		141 102.78		99 429.95		240 532.73
Restes à réaliser	388 598.43	449 128.00			388 598.43	449 128.00
TOTAL CUMULE	388 598.43	590 230.78		99 429.95	388 598.43	689 660.73
RESULTAT DEFINITIF		201 632.35		99 429.95		301 062.30

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations :

Messieurs et Mesdames LAVIGNE Jean, ANCLADES Jean, FOURNIER Christian, VIGNES Georges, FIGUEROE Franck, JEANTET Stéphane, CLAUSSE Jean-Yves, AYELA Adeline, PINCHON-LABORDE Christine

Objet : Budget Principal M49– Affectation des Résultats

Le Conseil Municipal après avoir adopté le compte administratif de l'année 2007 dont les résultats, conformément au compte de gestion se présentent comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Report à nouveau (report de l'excédent antérieur)	+ 76 727.71
+ Résultat de l'exercice	+ 22 702.24
+ Solde des restes à réaliser (le cas échéant)	
= Résultat de fonctionnement cumulé	+ 99 429.95

SECTION D' INVESTISSEMENT :

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)	+ 141 102.78	c/001
+ Solde des restes à réaliser	+ 60 529.57	
= Surfinancement	+ 201 632.35	

décide d'affecter au budget pour 2008, le résultat de fonctionnement cumulé de la façon suivante :

3) couverture du besoin de financement de la section d'investissement (déficit d'inv.+solde RAR) en votant au compte 1068 (Excédents de fonctionnement capitalisé) la somme de

OU affectation en réserve au compte 1068 d'un crédit supérieur au besoin de financement

4) le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 (Excédent de fonctionnement reporté)..... + 99 429.95 c/002

Objet : Budget Primitif M14 - 2008

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2008 qui s'établit comme suit :

Dépenses de fonctionnement	422 141.00
Dépenses d'investissement	258 167.00
Soit un total de :	680 308.00

Recettes de fonctionnement	422 141.00
Recettes d'investissement	258 167.00
Soit un total de :	680 308.00

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil adopte le Budget Primitif 2008

OBJET : Budget Primitif M49 - 2008

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2008 qui s'établit comme suit :

Dépenses de fonctionnement	151 429.00
Dépenses d'investissement	898 292.00
Soit un total de :	1 049 721.00

Recettes de fonctionnement	151 429.00
Recettes d'investissement	898 292.00
Soit un total de :	1 049 721.00

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil adopte le Budget Primitif 2008

Objet : Taux 2008 pour la taxe des ordures ménagères

Monsieur le Maire fait part au Conseil que les Communes doivent voter un taux pour tout ce qui concerne la collecte des ordures ménagères, le traitement, le tri sélectif, et non plus un produit.

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Vu l'augmentation importante du traitement des déchets et de la collecte
- Fixe le taux de la taxe des ordures ménagères à 8.00 % pour l'année 2008.

Objet : Prêt relais extension du réseau d'assainissement

Monsieur le Maire fait part au Conseil qu'il est nécessaire de contracter un prêt relais pour pouvoir financer la TVA et dans l'attente des versements de subventions.

Il informe le Conseil que trois banques ont été contactées : Caisse d'Epargne, Banque Populaire Occitane, Crédit Agricole.

La Banque Populaire l'Occitane propose le taux le plus avantageux, un taux fixe à 3.63 % par an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de contracter un prêt relais subvention pour un montant de 245 647.00 €
- Décide de contracter un prêt relais TVA pour un montant de 101 641.00 € sur une durée de 24 mois maximum.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les deux contrats et toutes pièces afférentes à ce dossier.